

plus de six ans. Les autres principaux officiers sont le procureur, le directeur du Grand Séminaire ou des élèves de théologie, le directeur du Petit Séminaire ou Collège, et l'économe. Depuis plusieurs années, il a été nécessaire d'ajouter un assistant-procureur et au Petit Séminaire, un assistant-directeur ou un préfet des études. Excepté les procureurs, tous les membres du Séminaire, tant directeurs qu'associés ou agrégés, sont ordinairement occupés à l'enseignement, soit de la théologie, soit des sciences, soit des humanités. Plusieurs prêtres non agrégés sont aussi employés à l'enseignement. Ceux-ci reçoivent, outre la nourriture et logement, un modique honoraire.



BIENS DU SEMINAIRE.

1o. Un terrain assez spacieux, à la Haute-Ville, où se trouvent réunis tous les bâtiments occupés par les élèves, les professeurs, les classes, la Chapelle, &c. Sur ce terrain, près de la Cathédrale, est aussi une maison louée par le Séminaire.

2o. La Seigneurie de *Beaupré*, qui s'étend depuis le Sault de Montmorency jusqu'à la